



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 20386

Texte de la question

Dans un climat social singulièrement dégradé et pour lequel les perspectives ne laissent malheureusement pas augurer une reprise favorable, M. Gaëtan Gorce souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion sur les difficultés que rencontrent les entreprises d'insertion, notamment dans le domaine de l'insertion par l'économie. Sous prétexte, une nouvelle fois, de « gel » des crédits, aucun financement de ces structures n'est assuré pour cette année même ; surtout, l'absence de conventionnements ne permet pas d'envisager la pérennité du système pour l'année prochaine. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire savoir si ce sont les mesures que le Gouvernement entend poursuivre pour endiguer l'augmentation du nombre de chômeurs dans notre pays (150 000 demandeurs d'emploi en plus depuis un an) et proposer une insertion sociale durable.

Texte de la réponse

Les structures d'insertion par l'économie jouent un rôle irremplaçable dans l'insertion sociale des personnes qui ne peuvent accéder à un emploi ordinaire. Elles ont acquis un véritable savoir-faire dans l'accompagnement de ces personnes fragiles. Au cours de ces derniers mois, le Gouvernement a pris un ensemble de mesures afin de permettre à ces structures de faire face à une conjoncture difficile, par exemple la revalorisation de l'aide aux postes dont bénéficient les entreprises d'insertion, la mise en place d'une aide à l'accompagnement pour les associations intermédiaires ou l'aménagement des procédures d'agrément. S'agissant des difficultés financières rencontrées par les entreprises d'insertion et dans un contexte budgétaire très difficile, Mme la secrétaire d'Etat a obtenu, avec l'appui du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, le dégel des 47 millions d'euros relatifs au chapitre 44-70 « Dispositifs d'insertion des publics en difficultés ». Ces crédits permettent de répondre à la totalité des besoins recensés par les directions départementales du travail et de l'emploi. Cette décision est un signe fort de la volonté du Gouvernement de répondre concrètement aux difficultés de nos concitoyens les plus démunis et de respecter les engagements de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Gaëtan Gorce](#)

Circonscription : Nièvre (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20386

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : précarité et exclusion

Ministère attributaire : précarité et exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4952

Réponse publiée le : 28 juillet 2003, page 6097